

**Du registre aux délibérations du Collège Communal de cette ville,
a été extrait ce qui suit :**

Province
de
HAINAUT

ARRONDISSEMENT
de
ATH

**VILLE
DE
CHIEVRES**

SEANCE DU 11 MARS 2024

PRESENTS : Mr O. HARTIEL : Président - Bourgmestre
Mme V. VORONINE, Mr D. LEBAILLY, Mme A. MAHIEU, Mr F. DE
WEIRELD : Echevins
Mme S. DESSOIGNIÉS : Présidente du CPAS,
Mr A. DELCOURT : Directeur Général f.f.,

Objet : Vente des véhicules déclassés - Procédure de mise en vente

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Règlement Général de la comptabilité Communale ;

Considérant la désaffectation de plusieurs véhicules, à savoir :

- CAMION MERCEDES, n° de chassis YE8010211ENC11060, 1e mise en circulation 28 juin 1979 ;
- TRACTEUR SHIBAURA, n°de chassis ST33321768(01), 1e mise en circulation 17 mars 2016 ;
- CAMION BROSSE DAF, n° de chassis XLRAE45CEWL158043(01), 1e mise en circulation 18 octobre 2001 ;
- TRACTEUR FASTRACK, n° de chassis 637916(01), 1e mise en circulation 21 octobre 1996 ;
- CAMION MAN, n° de chassis WMAM081358Y008673, 1e mise en circulation 11 décembre 1992 ;

Considérant que le Collège Communale autorise la vente de ces véhicules ;

Après délibération,

DECIDE,

Article 1er : De procéder à la vente des véhicules désaffectés selon la procédure suivante :

- Publier sur le site internet officiel de la ville de Chièvres, sur la page Facebook de la ville ainsi que sur le site 2e main, les annonces pour la vente des véhicules désaffectés ;
- Approuver le formulaire à compléter pour la remise des offres de prix.(En annexe)
- Prévoir la période du 19 mars 2024 au 29 mars 2024 durant laquelle les acquéreurs potentiels peuvent se manifester à l'adresse communication@chievres.be pour obtenir une visite des véhicules.
- Fixer les rendez-vous de visite la semaine du 02 avril 2024 au 05 avril 2024.
- Les acquéreurs peuvent envoyer le formulaire complété à l'adresse communication@chievres.be jusqu'au 19 avril 2024.

Art 2 : D'attribuer les véhicules au plus offrant.

Art 3 : D'approuver l'attribution des nouveaux acquéreurs lors du collège du 22 avril 2024.

En séance à Chièvres, date que dessus
PAR LE COLLEGE

Le Directeur Général f.f.,
Mr A. DELCOURT

Le Président,
Mr O. HARTIEL

POUR EXPEDITION CONFORME
en date du 11 mars 2024

Le Directeur Général f.f.

Le Bourgmestre

Mr A. DELCOURT

Mr O. HARTIEL

